

République française  
.....  
Département de la  
Haute-Savoie  
.....  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
.....  
**Commune de  
CERVENS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 16/05/2023

ID : 074-217400530-20230509-D202305\_26-DE



### SEANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023 à 20 H

**Convocation**  
du 04/05/2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe CHATEL, Adjoint au Maire.

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : - 13  
Quorum : ---- 07  
**Présents :** --- 09

Absents : ---- 04  
Pouvoirs : ---- 00  
Votants : ---- 09

**VOTE**

Pour : ----- 09  
Contre :----- 00  
Abstentions :-- 00

**Marché  
D'Etudes travaux**

**Etaients présents :** CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/ Ruta NOEL/ VUARGNOZ Catherine.

**Absents excusés :** MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda/ THOMAS Gil.

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine VUARGNOZ

**OBJET :** Mission complémentaire auprès du cabinet UGUET pour la mise en sécurité de la route de l'Oratoire (carrefour Nord).

**Délibération  
N°2023-26**

L'adjoint au Maire RAPPELLE à l'assemblée la délibération N°D2021/18 du 11 mai 2021 par laquelle le conseil avait retenu le cabinet UGUET pour réaliser une étude de sécurisation du carrefour Nord et entrée du chef-lieu, route de l'Oratoire.

**Délibération Certifiée  
exécutoire,**

*Télétransmise*

Le : 16/05/2023

*Reçue en Préfecture*

Le : 16/05/2023

*Mise en ligne sur le site  
de la commune*

Le : 16/05/2023

**Christophe CHATEL,  
adjt au Maire**

IL INDIQUE que suite aux récents échanges entre le Département 74 et le cabinet UGUET, des modifications doivent être apportées à l'étude initiale au niveau de l'avant-projet (AVP) intégrant l'aménagement d'un trottoir sur la RD125.

IL DEMANDE au conseil de valider cette mission complémentaire au niveau de l'AVP pour un coût de 1500 euros hors taxes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

⇒ VALIDE la mission complémentaire auprès du cabinet UGUET pour l'étude de la sécurisation de la route de l'Oratoire intégrant l'aménagement d'un trottoir sur la RD125 pour un montant de 1500 euros Hors Taxes.

⇒ AUTORISE le Maire à signer les pièces administratives et comptables nécessaires à cette mission.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

L'adjoint au Maire,  
**Christophe CHATEL**

La secrétaire  
**Catherine VUARGNOZ**

